



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A -19.1), un avis public est par la présente donné par le soussigné, secrétaire-trésorier, que lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal, qui se tiendra le

5 juin 2023, à 19 h 00
au centre communautaire de North Hatley

Il sera statué sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

IMMEUBLE VISÉ : Ces demandes de dérogation mineure sont faites en regard d'une situation existante pour une habitation unifamiliale connue comme étant le **4150 chemin Magog** à North Hatley, situé sur le lot # 4 028 695.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

- Une dérogation mineure est demandée afin de rendre conforme une marge latérale gauche de 0,60 m qui existe probablement par droit acquis plutôt qu'une marge latérale de 3 m prescrite à la grille des usages et des normes d'implantation de la zone Ra-7. Une servitude de vue existe pour les ouvertures donnant sur cette marge.
- Une seconde dérogation mineure est demandée afin de rendre conforme la somme des marges latérales actuellement à 3,7 m plutôt qu'une somme de marges latérales de 7,5 m prescrite à la grille des usages et des normes d'implantation de la zone Ra-7.

PRENEZ AVIS que tout intéressé pourra se faire entendre du Conseil municipal relativement à cette demande.

North Hatley, ce 19 mai 2023

Benoit Tremblay
Directeur général et secrétaire-trésorier